

*Les crédits*

privilèges des députés. Cette formation politique calcule qu'une réduction significative des pensions des députés entraînerait des économies de l'ordre de 1,5 million, et cela, sur cinq ans. Le type d'approche est important parce qu'il y a une question à considérer dans le rôle qu'a un député dans sa fonction, dans le travail qu'il a à accomplir et dans ses responsabilités. Et si on aborde la question des pensions des députés en commençant par couper dans les dépenses gouvernementales, je pense que cette approche passe complètement à côté.

Je cite Jean Dion, chroniqueur au journal *Le Devoir*. Il dit: «Les économies qui pourraient être faites en sabrant les avantages des députés sont difficilement discutables. Dès le lendemain des élections, une estimation des pensions à verser aux députés défaits faisait état d'un montant de 109 millions sur une vingtaine d'années, soit un quart de 1 p. 100 du déficit enregistré au cours du seul exercice 1992-1993.»

L'objectif de révision des indemnités, des cessions ou des pensions payables aux parlementaires ne peut être, à notre avis, en aucun cas, un moyen d'assainir les finances publiques, un outil de lutte au déficit fédéral ou encore un moyen d'atteindre les grands idéaux collectifs d'égalité de richesses de notre démocratie. Soyons réalistes et replaçons les choses dans leur contexte.

Lorsqu'on veut aborder la question des pensions, il faut associer pension et salaire, bien sûr, parce que ces deux éléments sont indissociables sur le plan de la rémunération totale. Il serait d'ailleurs irresponsable de les dissocier. Je pense que des guides devraient nous habiter lorsqu'on se questionne sur le traitement accordé aux pensions des députés. Il faudrait parler d'équité par rapport à la responsabilité qu'ont les députés. Je pense qu'il y a un contexte. Il faut être capable d'élever le débat. À tous les citoyens et citoyennes qui nous regardent, à ceux-là qui nous confient le mandat d'être des législateurs du gouvernement qui viennent gérer les affaires publiques, il faudrait être capable de leur parler des responsabilités qui accompagnent la fonction, parce que, lorsqu'on est élu, la première chose qu'un député doit faire, c'est d'accepter les responsabilités et le travail inhérents à son poste.

Donc, il faudrait aborder cet élément de réflexion extrêmement important du niveau de responsabilité parce qu'on reconnaît, partout dans la société, dans tous les domaines d'activité, des niveaux de responsabilité. Si une société fonctionne, si une société se développe, c'est parce que des gens, dans toutes sortes de secteurs, dans toutes sortes d'organisations, au privé comme au public, sont responsables et assument des responsabilités. Il faut considérer le député de la même façon, comme s'acquittant d'une tâche à un niveau de responsabilité majeur.

• (1630)

Lorsque des gens s'intéressent à la fonction de député, il faut regarder ce que cette fonction peut donner en termes d'attrance, parce qu'il est évident que l'ensemble des gens qui ont été élus dans cette Chambre sont des gens qui veulent agir au niveau de la société, qui veulent agir au niveau du gouvernement avec responsabilité de gérance des affaires de l'État, et aussi avec un désir de faire évoluer la société, de la faire avancer, de la faire mieux fonctionner.

Au niveau des députés, hommes et femmes, ça prend des gens qui, de tous horizons, ont des qualités, une formation et des possibilités pour venir ici et intervenir avec leurs qualités. L'ensemble des députés fait que les qualités de l'un et les connaissances de l'autre, mises ensemble, peuvent donner un résultat. Alors il faut donc, dans ce contexte, pouvoir aussi déterminer un certain nombre de conditions pour les députés qui peuvent attirer des gens de qualité en politique.

Il faut aussi ajouter à ces éléments de réflexion notre capacité les uns les autres à une indépendance financière dans nos propres milieux, à notre capacité dans la vie d'avoir nous-mêmes les ressources pour pouvoir répondre adéquatement au travail que l'on fait, aux dépenses que cela encoure et aussi à la question d'être indépendant financièrement, ne pas dépendre de gens qui viendraient nous financer. Il faut aussi à ce niveau-là réfléchir à ce contexte d'indépendance financière pour les élus.

On ne peut pas aborder la question sans évaluer des bases importantes. Plus tôt, j'ai entendu les collègues soulever plusieurs aspects que je vais énumérer, mais je voudrais, au nom de l'opposition officielle, réitérer un certain nombre d'aspects qui nous apparaissent essentiels dans la réflexion lorsqu'on parle de réévaluer et refaire le régime des pensions des députés.

Premièrement, il faut être vraiment clair avec soi-même et clair avec les gens par rapport à la précarité de la fonction qu'on occupe. Je dis souvent à mes collègues et aux gens qui travaillent avec moi: «Il ne faut jamais perdre de vue que nous ne sommes que de passage». On sait qu'il y en a qui passent plus vite que d'autres. Dans la fonction qu'on occupe, effectivement, par rapport aux responsabilités, nous sommes de passage, nous sommes mandatés pour un temps très défini.

Dans cette réflexion, il nous faut être à la fois, dans ce mandat, conforme aux promesses que l'on fait et aux engagements que l'on prend par rapport aux électeurs, livrer la marchandise dans le sens de faire le travail et le faire dans le temps qui nous est dévolu. Il faut aussi être bien conscient qu'au moment où on passe, il faut être là en grande qualité, c'est-à-dire avec énergie, avec présence et avec constance. Nous y serons pour trois, quatre ou cinq ans, mais il faut y être en qualité. Cette réflexion que je porte en cette Chambre, au nom de l'opposition officielle, nous apparaît fondamentale.

Deuxièmement, l'âge d'accès à la pension. Il est clair que dans la société, lorsqu'on regarde les différentes propositions, il y a différents régimes. Déjà, il y a des acquis pour certaines professions qui déterminent un âge, soit autour de 50 ou 55 ans. Par exemple à 50 ans, on sait que les policiers, les fonctionnaires, les gens de l'armée peuvent avoir accès à leur pension. Ce qui est important de se dire, c'est qu'il faut avoir la bonne réflexion au niveau de l'âge, qui soit conforme avec ce qui est en train d'évoluer et ce qui est offert en qualité dans la société.

La carrière parlementaire, et on le voit, survient souvent dans un moment de la vie où le député y consacre le meilleur de ses énergies. Certaines indications d'âge nous l'indiquent, nous montrent qu'effectivement, pour un grand nombre d'entre les élus, ils sont au coeur de leur propre énergie, ils sont au coeur de leur propre capacité. Ce qui n'exclut pas les grandes habiletés et les grandes qualités des plus jeunes et de personnes qui ont une expérience encore plus vaste. Mais on voit que cette période est importante où l'on consacre les meilleures énergies à des mo-